

 	<b>Insertion professionnelle des Gens du Voyage en Europe</b>
	<b>Projets :</b> <b>1 - La formation des Gens du Voyage dans les Collèges d'Aurillac et de Saint-Flour</b> <b>2 – Alphabétisation des Adultes au GRETA des Monts du Cantal (Aurillac)</b> <b>3 – Mise à niveau préalable au code de la route au GRETA d'Aurillac</b> <b>4 – L'aide aux devoirs des enfants du voyage à Aurillac</b>

DESCRIPTION DU CONTEXTE		
<b>Zone d'implantation du projet</b>		
Situation géographique		Situation économique
<b>Aurillac : 36 096 habitants</b> <b>Chef lieu du département</b> <b>Saint-Flour : 6 625 habitants</b> <b>Ville située sur l'autoroute A 75, axe Nord Sud</b> <b>Villes du département du Cantal – Région Auvergne</b> <b>(Centre France)</b>		<b>Villes à dominante rurale, très peu industrialisées</b>
<b>Données générales sur la population des « gens du voyage » concernée par le projet</b>		
Proportion de « gens du voyage » / localité	Proportion de « gens du voyage » / établissement, institution	Proportion de « gens du voyage » / projet
<b>Projet n° 1    2 %</b>	<b>2,5 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Projet n° 2    2 %</b>	<b>13 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Projet n° 3    2 %</b>	<b>4 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Projet n° 4    2 %</b>	<b>18 %</b>	<b>100 %</b>
Nationalité(s) - française - double nationalité : française / espagnole		Droits - droits communs applicables à tous les français - obligations spécifiques liées aux déplacements : carnet de circulation à faire signer périodiquement par la gendarmerie - lois relatives à l'habitat et l'accueil des gens du voyage (n° 90-449 du 31/05/90 et n°2000-614 du 05/07/00)
Lois / Insertion, formation et scolarisation - circulaire n° 70-428 du 09/11/70 relative à l'obligation d'accueil des établissements scolaires - loi n° 98-1165 du 18/12/98 tendant à renforcer l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans - circulaire n°2202-101 du 24/04/02 sur la scolarisation des enfants du voyage et des familles non sédentaires - circulaire n° 2004-054 du 23/03/04 qui renforce le contrôle de l'obligation scolaire - lois sur l'insertion : établissement d'un contrat d'insertion qui est un engagement réciproque entre l'intéressé et le président du Conseil Général qui doit lui donner les moyens de participer à une action d'insertion		
<b>Mode de vie /Caractéristiques propres</b>		<b>Perspectives*/projet</b>
<b>Mobilité</b> Objectifs durée types de déplacements	- déplacements familiaux - majorité des déplacements : 4 à 5 mois par an sur les périodes «printemps/été » - déplacements pour reprise d'une activité ou des rassemblements religieux	- amélioration de l'habitat dans les structures d'accueil et de stationnement
<b>Sédentarité</b> durée d' installation lieux	- aires d'accueil et de stationnement, terrains privés, maisons - grande majorité sédentarisée pendant 6 mois (automne – hiver)	- incitation à la sédentarisation

<b>Habitat</b> Structures Conditions Réglementation	- habitations légères de loisirs majoritairement - maisons (2 %) - électricité, eau courante, sanitaires  - Forfait logement si prêt caravane - Aide pour le Logement si location	
<b>Situation économique</b> sources de revenus niveau de vie conditions d'accès	<u>faibles revenus</u> - 95 % perçoivent le Revenu Minimum d'Insertion (si plus de 25 ans ou avec un enfant) - 5 % sont artisans dans le bâtiment (déclaration au registre de la Chambre des Métiers) - revenus d'appoints avec travaux saisonniers (ferraillage, cueillette, vendanges)	baisse du nombre de bénéficiaires des aides sociales
<b>Situation sanitaire</b> accès aux services de soins conditions d'hygiène et de santé	- CMU (couverture maladie universelle) sous condition de ressources - intervention PMI (Protection Médicale Infantile) - conditions d'hygiène restreintes	- amélioration du suivi effectué par la PMI (vaccins) - amélioration des structures des aires de stationnement
<b>Scolarisation/formation</b> obligations scol./fréquentation Taux de scolarisation Nombre d'années de fréquentation niveaux d'études atteints (alphabétisation, compétences de base :lire, écrire, compter) filières autres formations points forts du système points faibles du système	- obligation scolaire de 6 à 16 ans (Education Nationale) - taux de scolarisation : 90 % des jeunes de 6 à 16 ans - nombre d'années de fréquentation : 10 ans + 3 années de maternelle - compétences de base - alphabétisation pour les adultes avec des structures autres que l'Education Nationale <u>Point fort</u> - école de préscolarisation sur les aires d'accueil et de stationnement <u>point faible</u> - inadaptation du système scolaire à leur mode de vie	- taux de scolarisation : 100 % - Au-delà de l'âge légal d'obligation scolaire, accéder à terme à une formation diplômante - améliorer les conditions de scolarisation en améliorant les conditions de vie sur les aires de stationnement
<b>Activités</b> Secteurs Taux Statuts Emploi officiel /non formel <b>Métiers traditionnels</b>	- salariés (contrats à durée déterminée) - travailleurs indépendants - contrats aidés par l'Etat - contrats d'insertion - activité non-déclarée	- accès à l'emploi par l'expérience professionnelle ou la formation
<b>Famille</b> Structure Relations	- 4 souches familiales principales pour Saint-Flour - un nombre important de familles (120 / an) fonctionnant en cercle restreint (grands-parents, parents, enfants) pour Aurillac	
<b>Place de la femme</b> Statut Maternité Travail	- mère au foyer car beaucoup de familles nombreuses - pas de rôle économique	- Développement de l'accès au permis de conduire pour plus d'indépendance - Les ateliers d'alphabétisation, de couture développent leur intérêt pour la vie extérieure
<b>Religion</b> Cultes pratiques	- évangélistes (1 lieu de culte sur l'aire de stationnement) - catholiques	
<b>Transmission de la Culture des « gens du voyage''</b> Mode Contenu	- pas d'écrits - langue - cérémonies – rites - chants	prise de conscience de la nécessité de préserver leur culture tout en leur permettant l'accès à la scolarisation et la formation

\* Tendances/Evolutions probables des suites du projet